

Lutte antidrogue

L'Oclad interpelle 4 présumés dealers à Léconi

N.O.

Franceville/Gabon

LA mission spéciale effectuée, mercredi dernier, par les éléments de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) du Haut-Ogooué, à Léconi, chef-lieu du département des Plateaux, a été couronnée de succès. En effet, au cours de leurs patrouilles, ils ont interpellé quatre présumés dealers, Basile Lankoura, 38 ans, Gustave Mbouma, 39 ans, Cyrille Donatien Olieli, 30 ans, tous trois Gabonais et un ressortissant congolais, Christopher Dabambou, 44 ans qui portaient sur eux du chanvre. Ceux-ci ont déférés devant le parquet de Franceville qui les

a placés en détention, le lendemain, à la prison centrale de Yene.

Selon la police, Basile Lankoura, venait de subtiliser quelques herbes sèches de chanvre indien au domicile de son ami Gustave Mbouma lorsqu'il a été interpellé. Il raconte que c'est en l'absence de ce dernier qu'il aurait fait. D'après ses déclarations, c'est en cherchant une boîte d'allumettes à la cuisine qu'il aurait remarqué la présence d'un sac de farine rempli de chanvre indien. Sans hésiter, il se sert et dissimule l'herbe dans ses poches. Mais, au moment de sortir, il tombe sur la patrouille de l'Oclad. Jugeant son attitude suspecte, ceux-ci décident de l'interpeller. Au cours de la fouille qui s'en

Photo : N.O.



Gustave Mbouma a finalement reconnu les faits devant le parquet.

suit, les policiers découvrent dans ses poches du chanvre indien. Sommé de dénoncer son fournisseur,

Lankoura n'a pas d'autre choix que de conduire les agents chez son ami Gustave Mbouma qui était accompagné du secrétaire cantonal des Plateaux, Cyrille Donatien Olieli. Les deux hommes sont arrêtés et fouillés. Leur flair a payé puisqu'ils trouvent dans les poches du secrétaire cantonal, 100 g de cannabis. Une perquisition menée par la suite au domicile de Mbouma permet aux agents d'y dégoter un sac de farine bourré de cannabis, et un sachet rempli de cette herbe prohibée. Au cours de la patrouille, Christopher Dabambou alias Double-Face est lui aussi pris dans la nasse. A son domicile au quartier Akou, la police saisit trois paquets d'herbe sèche de cannabis

pesant 200 g. Les quatre hommes sont conduits dans les locaux de l'Oclad à Franceville, pour être entendus. Durant leur interrogatoire, Gustave Mbouma, qui détient la plus grosse quantité de chanvre, tente mais en vain de réfuter d'être le propriétaire du produit découvert chez lui. Et déclare plutôt que celui-ci appartiendrait à l'un de ses frères, qui l'aurait déposé chez lui pour le lui garder. Mais, devant le parquet de Franceville, l'homme a recouvré la mémoire en reconnaissant en être le propriétaire. Il a été placé sous mandat de dépôt pour importation de cannabis, tandis que les trois autres l'ont été pour détention et usage de produits stupéfiants.